

AGROCAMPUS-OUEST CENTRE DE RENNES
Conduite de Projet

Diagnostic de l'Agriculture Biologique en Guadeloupe

Jean-Noël GALLIOT Sarah FERNIQUE Louis CHEVRIER
Valérie DYÈVRE Claire KIZLIK-MASSON
Antoine BALAZUC Eléonor GERMAIN
Thibault GAUDUCHON

Membres de l'association

GWADAGRI 

Rennes, le 12 juillet 2013

Tuteur : Dominique Poulain

L'association
GWADAGRI



Et

Ses Partenaires



Introduction

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE est aujourd'hui une voie d'avenir vers le développement durable. En France, le développement de cette agriculture est inégal selon les régions et les départements. La Région Rhône-Alpes peut être citée en exemple avec 11 % des agriculteurs installés en « bio » devant la moyenne nationale de 2,6 %. L'Outre-Mer comptabilise quant à elle 0,9 % d'exploitations biologiques et seulement 0,12 % pour le département de la Guadeloupe. C'est dans ce contexte que l'association Gwadagri, composée de huit étudiants ingénieurs agronomes, s'est donnée pour mission de réaliser un diagnostic de la filière biologique en Guadeloupe. A ce titre, notre objectif est de déterminer les difficultés techniques ou administratives qui peuvent freiner le développement de cette agriculture en Guadeloupe.

Nous avons mené sur place deux études en parallèle. La première est une enquête qualitative — sous la forme d'entretiens — auprès des producteurs (biologiques et conventionnels), des instances administratives (la Région Guadeloupe, la Chambre d'agriculture et la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt « DAAF ») et de recherche (l'Institut nationale de la recherche agronomique « INRA »). A travers cette enquête, nous souhaitons déterminer les difficultés que peuvent rencontrer les producteurs, examiner la coopération entre les différents acteurs de la filière — notamment entre les producteurs eux-mêmes — et la qualité des flux d'information.

Notre seconde enquête est quant à elle de nature quantitative : il s'agit d'une étude statistique sur la consommation des produits biologiques en Guadeloupe. Elle n'a pas pour ambition d'estimer la demande en produits biologiques — pour être représentative, une telle enquête nécessiterait un échantillonnage très fin de la population guadeloupéenne. En établissant une typologie des consommateurs interrogés, notre but est de comprendre les logiques de consommation de produits biologiques

qui existent en Guadeloupe. Les résultats de cette enquête devraient nous permettre de cibler des pistes d'action en matière de communication, voire de pédagogie.

Ce rapport est destiné à tous les acteurs locaux que nous avons rencontré (agriculteurs et institutions), à nos partenaires, ainsi qu'aux professeurs qui nous ont accompagné dans la réalisation de ce projet. Après une présentation générale de l'agriculture guadeloupéenne, nous développerons les résultats et les conclusions de nos deux enquêtes.



Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin au bon déroulement de notre projet : Nicola Coppa, président de Guadeloupe Nature Environnement, Cédric Coutellier, trésorier des Jeunes Agriculteurs et Christophe Latchman président du GDA pour leur partenariat efficace et leur confiance tout au long du projet ; nos principaux financeurs : la Société Générale, le groupe Léa Nature, Philagro, Si Dièse et notre école d'agronomie Agrocampus-Ouest ; tous les agriculteurs qui ont accepté de nous rencontrer et de nous faire partager leurs préoccupations ; les administrations (INRA, CA, Région Guadeloupe, DAAF) et ECOCERT qui se sont révélées coopératives et intéressées par notre projet ; M. Marival qui nous a guidé dans la découverte de la nature guadeloupéenne ainsi que Rose-Marie, notre ange gardien.

Table des matières

1	Contexte général de l’agriculture biologique en Guadeloupe	8
1.1	Agriculture guadeloupéenne – présentation générale	8
1.1.1	Un territoire encore très agricole	8
1.1.2	Les difficultés rencontrées par l’agriculture guadeloupéenne . .	10
1.2	Entre spécificités de l’Outre-Mer et aides communautaires	13
1.2.1	L’agriculture biologique sous les Tropiques	13
1.2.2	Une filière biologique peu représentée	15
1.2.3	Une voie d’avenir subventionnée	16
2	État des lieux de la filière biologique	18
2.1	Organisation et structure de la filière biologique	20
2.1.1	Une filière récente	21
2.1.2	Hétérogénéité notable dans l’organisation	22
2.1.3	GDA et GIE, vers une dynamique de synergie.	23
2.2	Commercialisation des produits biologiques	26
2.2.1	Des modes d’écoulement diversifiés	26
2.2.2	Difficultés rencontrées	27
2.2.3	De nouveaux débouchés possibles	28
2.3	Accompagnements technique et financier de la filière	29

TABLE DES MATIÈRES	7
2.3.1 Des aides financières disponibles mais peu demandées	30
2.3.2 Un manque de soutien technique dans la filière	32
3 Enquête auprès des consommateurs	37
3.1 Présentation de l'enquête	37
3.1.1 Objectifs	37
3.1.2 Déroulement sur place	37
3.1.3 Construction du questionnaire	38
3.1.4 Méthode d'analyse statistique	38
3.2 Résultats	38
3.2.1 Résumé des données – réponses rares	38
3.2.2 Analyses des correspondances multiples	39
3.3 Discussion	42
3.4 Communication sur le label AB – brochure	43
Conclusion générale	44
Bibliographie	48
A Sigles	49
B Enquête consommateurs – questionnaire	52
C Brochure de communication	55

Chapitre 1

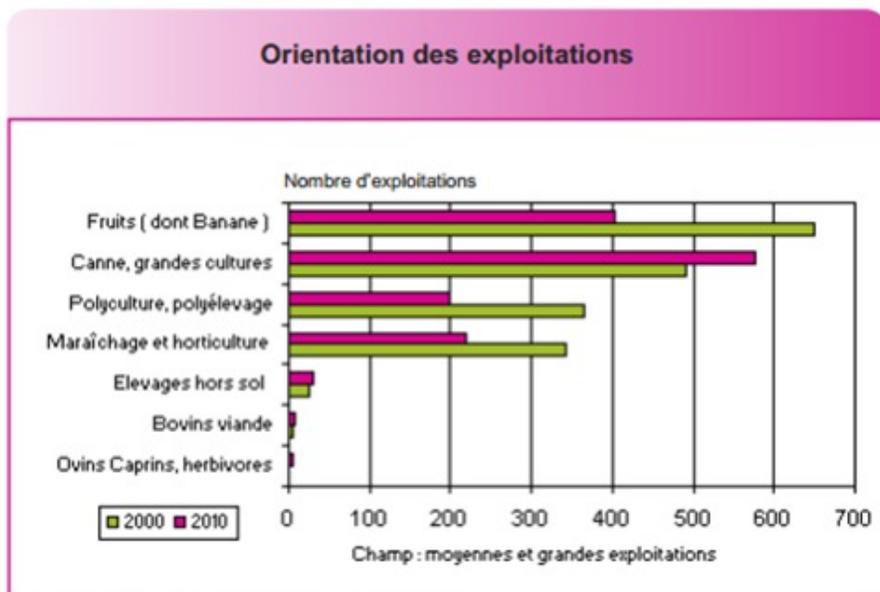
Contexte général de l’agriculture biologique en Guadeloupe

1.1 Agriculture guadeloupéenne – présentation générale

1.1.1 Un territoire encore très agricole

L’agriculture constitue la principale ressource naturelle de l’île, elle est l’un des facteurs importants de développement social et économique du département [2]. Il existe en Guadeloupe un très grand nombre d’exploitations agricoles, environ 8 000, avec une SAU totale des exploitations de 31 401 ha, correspondant à environ un tiers de la surface totale de l’île. Pourtant, 80 % de l’alimentation est importée.

L’agriculture guadeloupéenne est marquée par une très forte prédominance des cultures de bananes d’exportation et de canne à sucre. En 2011, la première occupait 1 930 ha et recevait 30,9 millions d’euros d’aides sur les 64,8 millions alloués aux productions végétales, la seconde 14 173 ha, et recevait 43,9 millions d’euros. Il existe bien sûr d’autres productions : le maraîchage à visée locale, d’autres cultures



Source : Agreste - Recensements agricoles

FIGURE 1.1 – L’agriculture Guadeloupéenne est en grande partie tournée vers les cultures de bananes, et de canne à sucre (source INSEE [2])

d’exportation (melon, ananas), des cultures florales d’ornement et des productions animales : porcine, bovine, caprine-ovine, et poulets de chair.

Toutes productions confondues, les exploitations sont en général de petite taille (la surface moyenne dépasse à peine 4 ha). Les exploitations maraîchères sont par ailleurs très diversifiées, combinant légumes et fruits frais avec une petite production animale. Le système polyculture élevage — issu du jardin créole — est encore très présent dans les mentalités. Hormis la production de bananes localisée au sud de Basse-Terre et la production de canne basée à Marie-Galante et au nord-est de Grande-Terre, les exploitations sont globalement peu spécialisées.

Figure 1.2, on remarque que les cultures de fruits et les autres cultures permanentes sont concentrées au sud de la Basse-Terre. La polyculture domine le territoire restant avec quelques grandes cultures au nord de de Grande-Terre.

Orientation technico-économique de la commune

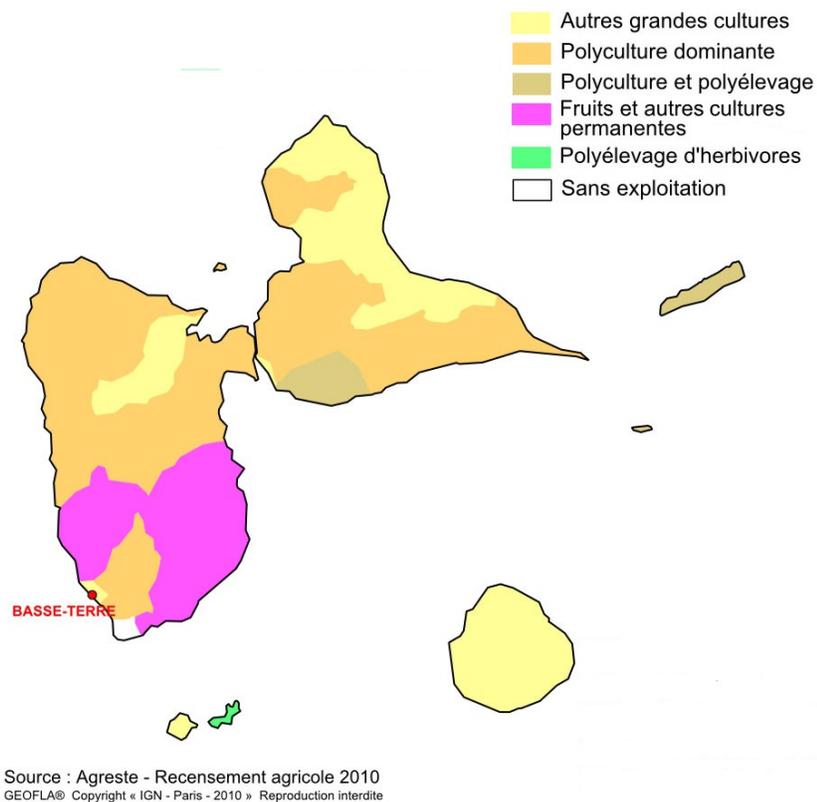


FIGURE 1.2 – Répartition des différents types d'agriculture.

1.1.2 Les difficultés rencontrées par l'agriculture guadeloupéenne

Les agriculteurs rencontrent différents problèmes liés principalement au foncier, à la concurrence des produits importés, mais aussi à la gestion des ressources en eau et à la pollution des sols.

Titre foncier et vieillissement En moyenne, 420 exploitations disparaissent chaque année. En dix ans, la SAU totale est passée de 41 622 ha à 31 401 ha. Le

taux de disparition des petites exploitations est plus rapide que celle des moyennes et grandes. La concurrence pour les terres est particulièrement forte sur l'île avec des enjeux touristiques, urbains et agricoles parfois contradictoires. Comme évoqué précédemment, la surface des exploitations reste très modeste. Ceci s'accompagne d'une importante pluriactivité des chefs d'exploitation qui ont souvent un deuxième emploi à l'extérieur de la structure. En 2005, 45 % d'entre eux étaient pluri-actifs, contre 38 % en 2000, aujourd'hui 2 126 exploitants travaillent à temps partiel sur leur exploitation, contre 1 560 qui travaillent à temps complet.

L'insularité de la région pose aussi problème du fait des coûts associés à l'exportation (principalement vers la France métropolitaine) ainsi que l'éloignement des réseaux d'approvisionnement. Les exploitations subissent un endettement chronique, la succession des catastrophes naturelles ne fait que les fragiliser. Les jeunes agriculteurs ont quant à eux des difficultés à s'installer du fait des faibles surfaces agricoles disponibles, et de l'accès difficile au crédit [2]. La population agricole est aussi vieillissante car peu de jeunes s'installent. En effet, 14 % des chefs d'exploitations et des co-exploitants ont moins de 40 ans, ils étaient 23 % en 2000. C'est la filière maraîchère qui compte le plus de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans (20 %). Cela pose actuellement des problèmes en terme d'innovation, de mise en place de projet, de dynamisation des groupes de producteurs.

Pollution La pollution agricole est un sujet sensible en Guadeloupe. La problématique du Chlordécone a par ailleurs fortement marqué les esprits. Ce pesticide organochloré a été utilisé jusqu'en 1993 dans les Antilles pour lutter contre le charançon du bananier, alors que sa toxicité était connue depuis 1976. Sa forte rémanence induit une contamination élevée des sols pour plusieurs centaines d'années. Sur ces sols pollués, seules les cultures d'arbres fruitiers et de fleurs sont autorisées. Outre son impact environnemental, le Chlordécone, hautement cancérigène, engendre également

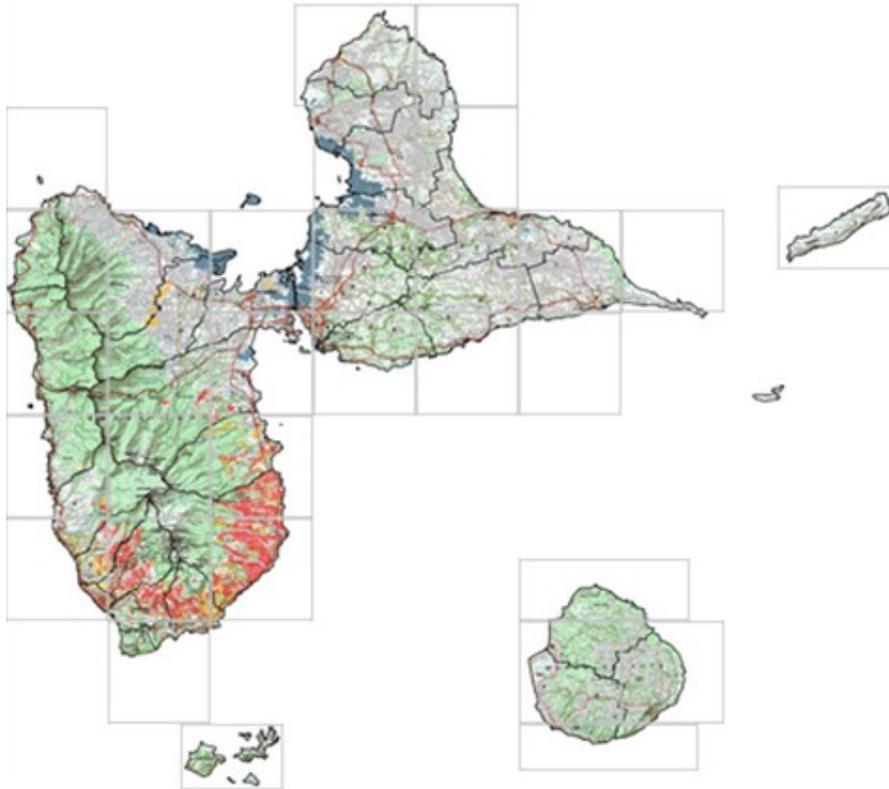


FIGURE 1.3 – Carte de la pollution potentielle en chlordécone, issu d'un travail de classement des terres en fonction de leur probabilité à contenir du Chlordécone, réalisé par le Ministère en charge de l'agriculture avec l'INRA (source Agreste [7]).

de graves problèmes de santé publique : « L'exposition au chlordécone chez l'adulte [...], est associée à un risque accru de survenue d'un cancer de la prostate.[...] Cela concerne, approximativement, un homme sur cinq dans la population témoin. »¹.

Le poids économique de la production bananière alimente toujours des débats environnementaux. Récemment, la polémique suscitée par le renouvellement de la dérogation préfectorale autorisant l'épandage aérien en est une bonne illustration : « C'est donc en prenant compte à la fois les impératifs de santé publique et de pré-

1. source : Bulletin de veille sanitaire — N° 4 / Avril 2012 « Chlordécone aux Antilles »

servation de l'environnement, mais aussi les réalités économiques, que j'ai décidé cet épandage », s'est exprimée Marcelle Pierrot, préfète de la Guadeloupe (source France Antilles). Elle met en avant deux chiffres : la filière banane emploie 1580 salariés (auxquels il faut ajouter autant d'emplois induits) et injecte 100 millions d'euros dans l'économie guadeloupéenne. Les zones ciblées par une pollution potentielle sont d'anciennes parcelles de bananes. Le territoire de Basse-Terre est le plus touché, historiquement les bananeraies ont globalement toujours été concentrées au sud de cette île (carte p12).

1.2 Entre spécificités de l'Outre-Mer et aides communautaires

1.2.1 L'agriculture biologique sous les Tropiques

Le plan national « Agriculture biologique : horizon 2012 », développé dans le cadre du Grenelle de l'environnement de 2007, souhaitait tripler la surface consacrée à l'agriculture biologique afin d'atteindre 6 % de la SAU [8]. Si en France métropolitaine l'objectif est loin d'être atteint (3,09 % de la SAU en 2010), la situation est encore plus critique pour les départements d'outre-mer en général (2,6 % de la SAU en 2011) et en Guadeloupe en particulier (0,2 % de la SAU en 2011). Parmi les 8 000 exploitants agricoles que compte le département, seuls 28 agriculteurs sont certifiés et une quinzaine d'entre eux seulement assurent une production régulière [6]. Or au niveau du territoire, plus de 10 % de la surface est située en zone sensible (incluant les zones de captage, le littoral et les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique « ZNIEFF »), ce qui constitue une incitation forte pour le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et en particulier de l'agriculture biologique. Une étude est actuellement menée par l'ODEADOM (Office de développement économique agricole des départements d'outre-mer) sur les cinq

départements d'outre-mer français afin d'expliquer cette situation particulière. Les résultats définitifs devraient être publiés en janvier 2014 [18].

Quelques pistes explicatives peuvent néanmoins être d'ores et déjà avancées. En premier lieu, la géographie et le climat particulier de ce département sont à l'origine de freins majeurs à l'agriculture biologique. La fréquence élevée des catastrophes naturelles et la forte pression parasitaire des milieux tropicaux génèrent une instabilité de la production et des risques accrus de perte de récolte. Ceci explique le recours massif aux produits phytosanitaires afin d'assurer un rendement relativement stable et un certain scepticisme envers une agriculture sans intrants chimiques. D'autre part, des contraintes particulières sont liées à l'insularité, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en semences et traitements biologiques. Enfin, il existe une concurrence forte des autres pays de la Caraïbe qui ne respectent pas le même cahier des charges. Par exemple, la banane biologique dominicaine massivement exportée (plus de 250 millions d'euros en valeur d'exportation en 2011 [5]) est traitée au Banole[®], un adjuvant chimique utilisé comme solvant lors de l'épandage aérien des produits de lutte contre la cercosporiose [12]. Or ce produit est actuellement prohibé dans les Antilles françaises, et ce même pour les bananes conventionnelles [3].

Cependant, l'agriculture biologique dans ce contexte est bel et bien possible : l'expérience cubaine et celles de nombreux agriculteurs rencontrés le prouvent. Essentiellement distribuée sur le marché local, elle nécessite actuellement une volonté et un engagement très important de l'agriculteur. Mais on peut espérer que son développement dans les années à venir s'accompagnera de la mise en place de référentiels techniques facilitant la production.

1.2.2 Une filière biologique peu représentée

La filière biologique est essentiellement représentée par le GDA Bio (Groupement de développement de l'agriculture biologique) créée en 1996. Il regroupe aujourd'hui 17 membres et cherche à développer l'agriculture biologique en englobant la diversité et l'hétérogénéité de la filière (tailles des exploitations, types de production, projets de développement, etc.). En 2009, un Groupement d'intérêt économique (le GIE Point bio Guadeloupe) a été mis en place afin d'organiser une commercialisation en commun ; il compte neuf membres appartenant tous également au GDA Bio. D'autres initiatives en agriculture biologique se développent, notamment au niveau des vergers de Basse-Terre ou au sein de coopératives de fruits et légumes conventionnelles. Enfin, certains agriculteurs certifiés n'appartiennent à aucun groupement : soit ils organisent eux-même la commercialisation de leurs produits, soit ils ne dégagent pas une production significative et le label correspond davantage à une conviction personnelle.

En France métropolitaine, le réseau FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France) représente 60 % des agriculteurs biologiques et réunit les GRAB et GAB (voir A) définies au niveau régional et départemental. Toutes les régions de France métropolitaine y sont représentées. Ces groupements d'agriculteurs (auxquels peuvent également adhérer d'autres acteurs comme les consommateurs ou des entrepreneurs) défendent et soutiennent spécifiquement les agriculteurs biologiques, sur le plan économique, social et technique à toutes les échelles du territoire [13]. Or, les groupements de producteurs biologiques guadeloupéens (le GDA Bio, le GIE) n'appartiennent pas à ce réseau et fonctionnent en autonomie.

1.2.3 Une voie d'avenir subventionnée

Les aides relatives à l'agriculture biologique et à l'environnement se déclinent selon différents types. Outre des aides nationales ou régionales (financées par la Région Guadeloupe ou l'ODEADOM), il existe un certain nombre d'aides communautaires prévu dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC). Les contraintes particulières des départements d'outre-mer génèrent un handicap majeur concernant l'approvisionnement et le maintien de la compétitivité. Pour compenser ces difficultés, l'Union européenne a institué un programme d'aides particulier. Ainsi, le premier pilier de la PAC se décline en Guadeloupe avec les aides POSEI (Programme spécifique à l'éloignement et à l'insularité) tandis que le deuxième pilier correspond au programme FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) décliné selon quatre axes [9, 10, 16].

A l'échelle nationale, le plan « Ambition BIO 2017 » donne une orientation politique favorable au développement de la filière biologique. A ce titre, un groupe de travail composé de membres de différents services de la DAAF Guadeloupe (Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) cherche actuellement à cibler des partenaires cohérents pour œuvrer au développement de l'agriculture biologique sur l'île. A l'appui, des aides communautaires et nationales peuvent être débloquées sous certaines conditions. Le moment semble donc propice à l'essor de la filière encore peu structurée en Guadeloupe, à condition d'acquérir l'organisation et la visibilité nécessaire.

Conclusion partielle L'agriculture guadeloupéenne et les volontés politiques associées s'engagent dans différentes voies souvent contradictoires : l'agriculture biologique est plébiscitée mais la majorité des financements publics participent au développement de la filière banane. La pollution au chlordécone est critiquée et surveillée

Type d'aide	mesure QUALITE (POSEI)	POSEI	MAE : axe 2 du FEADER	FEADER
Public concerné	Agriculteurs en conversion appartenant à un groupement de producteurs	Agriculteurs certifiés dans un groupe-ment agréé	Agriculteurs en conversion ou certifiés	Filière biologique
Conditions d'obtention	Disposer d'un programme de conversion agréé par la DAAF	Fournir des factures provenant des distributeurs agréés	Conditions peu restrictives : respect du contrat	Préfinancement par une structure solide financièrement
Montant octroyé	Aide dégressive sur 4 ans : 90€/tonne commercialisée	800€/tonne commercialisée	Variable (900€/ha/an pour le maraîchage en conversion)	Salaire d'un technicien de filière (50-60 000€/an)

TABLE 1.1 – Tableau récapitulatif des aides accordées aux agriculteurs certifiés ou en conversion.

tandis que les dérogations pour l'épandage aérien se succèdent... Dans cette région où le taux de chômage dépasse allègrement les 20 %, les conflits entre environnement et économie prennent une ampleur particulière. C'est dans ce contexte que la fragile filière biologique est amenée à prendre son essor, en proposant une alternative prometteuse aux erreurs agricoles du passé.

Chapitre 2

État des lieux de la filière biologique

Afin de répondre à notre problématique, nous avons cherché à rencontrer des agriculteurs en biologique et en conventionnel, ainsi que des institutions. L'objectif des entretiens avec les producteurs certifiés était de mettre en évidence les difficultés rencontrées, qu'elles soient techniques, foncières, économiques ou encore administratives. Avec les producteurs conventionnels, le but était de cerner leur intérêt pour le biologique : s'ils envisageaient une conversion ou non et quels étaient leurs doutes par rapport au biologique selon eux. Enfin, les rencontres avec les institutions permettaient d'avoir une vision d'ensemble du biologique et de le comparer aux autres filières.

Durant la phase de préparation des enquêtes, nous avons établi plusieurs critères pour déterminer qui nous allions rencontrer. Dans l'idéal, nous voulions rencontrer au moins un agriculteur représentatif de chaque filière (banane, canne, maraîchage, élevage) en biologique et en conventionnel. Nous souhaitions également cibler plusieurs zones géographiques (Basse-Terre, Grande-Terre, zone montagneuse, côtière, etc.) pour prendre en compte les différentes conditions pédoclimatiques.

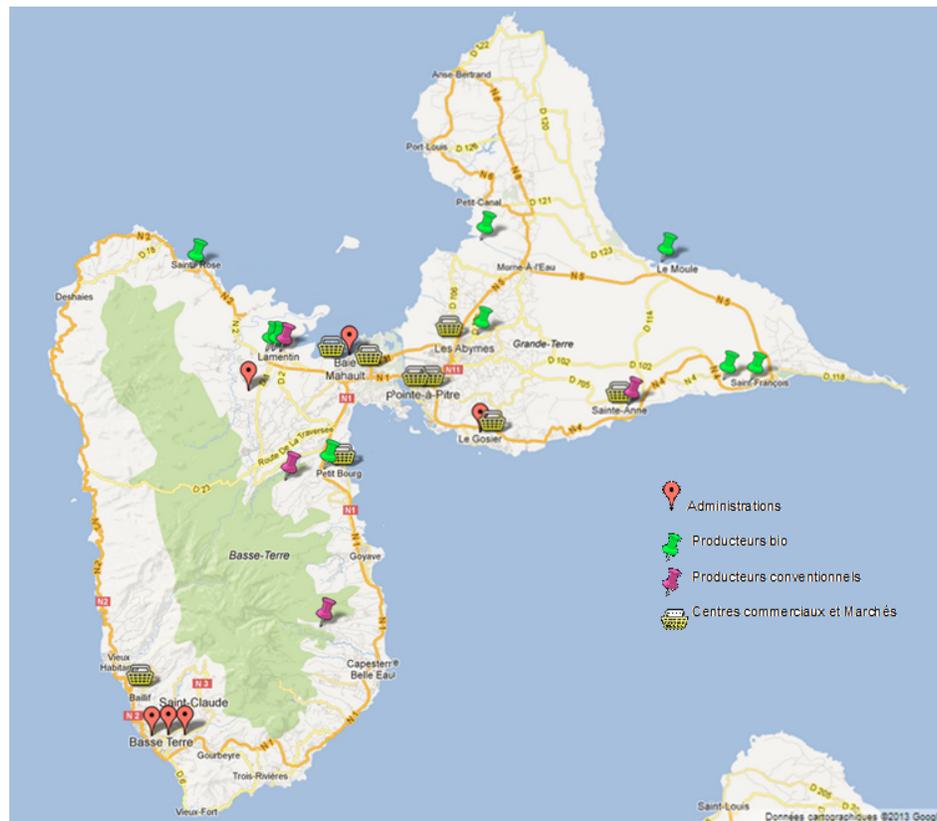


FIGURE 2.1 – Localisation des producteurs et les administrations rencontrés ainsi que les marchés enquêtés.

Toutefois, une fois sur place, nous n'avons pas réussi à contacter toutes les personnes nécessaires et avons également fait face à des incidents climatiques annulant certains rendez-vous. Ainsi, aucune personne des filières canne et maraîchage conventionnelles n'a pu être rencontrée.

Une quinzaine d'entretiens ont tout de même pu être menés (figure 2). Ces entretiens, dits « semi-directifs », consistent à laisser parler le plus possible l'interlocuteur afin de comprendre la logique avec laquelle il dirige son exploitation, par exemple au niveau de la fertilisation ou bien de la lutte parasitaire. Un certain nombre de thèmes devaient cependant être abordés et des questions étaient posées pour gui-

der l'échange. A raison de une à deux heures, chaque entretien était divisé en trois grands volets : technique, économique et sociologique (l'histoire de l'agriculteur, de son exploitation, etc.). Nous retenons trois grands axes de cette étude : l'organisation et la structure de la filière, la commercialisation des produits, l'accompagnement technique et financier.



2.1 Organisation et structure de la filière biologique

Comme en témoigne sa structure pour l'instant assez disparate, la filière Agriculture Biologique de l'archipel guadeloupéen est pionnière dans le monde agricole de la région. Elle rassemble aujourd'hui, en 2013, quelques 28 exploitations certifiées contre 14 en 2005. Dans son ensemble elle couvre un total de 266 ha pour environ 80 ha de SAU. Cette rapide augmentation du nombre d'exploitants décrit l'engouement pour la filière en question. Engouement qui s'oppose à la diminution de la SAU agricole totale au cours de ces dernières années (stabilisée autour de 25 à 30 % de la superficie

régionale). Décrivons d'abord succinctement l'évolution de l'organisation au sein de la filière depuis sa création avant d'en dresser l'état des lieux actuel et d'émettre d'éventuelles suggestions de consolidation.

2.1.1 Une filière récente

Avec le rapprochement de plusieurs agriculteurs auprès de la fédération Nature et Progrès en 1989, M. Lognos notamment, la mouvance « bio » se développe et se concrétise par des premières conversions dès 1994. En 1996, le GDA Eco. Bio est créé dans le but de développer et vulgariser le mode de production biologique, ou du moins écologique, sur les îles de la Guadeloupe. La politique de conversion entamée en 1997 réduit le nombre de membres à l'époque, mais le groupement, emmené par son créateur et président M. Losange, parvient à obtenir le soutien financier de l'ODEADOM de 1999 à 2001. A partir de 2009, sous la présidence de Mme Yvelle Athalys-Neel, le GDA Eco. Bio devient le GDA Bio, concentrant ainsi ses efforts sur la production certifiée. On compte aujourd'hui 17 membres du GDA sur 28 exploitants biologiques. Une seconde entité est créée en juillet 2009 : le GIE Point bio Guadeloupe. Il rassemble 9 exploitants du GDA autour de l'objectif suivant : structurer l'aspect commercialisation. Le deuxième grand événement de l'année 2009 est l'inclusion du GDA dans l'IGUAFLHOR (Interprofession guadeloupéenne des fruits, des légumes et de l'horticulture) qui fédère une majorité d'agriculteurs conventionnels. Pour autant, parmi les 28 exploitations biologiques, seulement 17 font partie du GDA et 9 de celles-ci adhèrent au GIE. Une dizaine d'exploitants ont donc fait le choix, depuis toujours ou après démission, de ne faire partie d'aucun des deux groupements. Ceci renforce l'apparence hétérogène et fragile de la filière du point de vue d'acteurs extérieurs tels que la Région, la DAAF ou encore la Chambre d'agriculture.

2.1.2 Hétérogénéité notable dans l'organisation

C'est en effet cette image d'une filière quelque peu disparate qui émerge globalement dans la tête des autres acteurs du secteur agricole de Guadeloupe. « Les deux groupements ne fédèrent pas l'ensemble des producteurs et le *turn-over* des présidences est inhabituel en Guadeloupe, [les producteurs biologiques qui y adhèrent] restent unis à ce prix » nous déclare spontanément un interlocuteur de la Chambre d'agriculture. Chacun occupant tour à tour le siège de président, chacun tour à tour redoublant de motivation pour contribuer à structurer le groupement. Ce mode de fonctionnement présente certes l'avantage de redynamiser les groupements notamment en intégrant les nouvelles générations (à titre d'exemple, M. Latchman est actuellement jeune président du GDA). Cependant, selon quelques-uns des entretiens réalisés, cela serait à l'origine de difficultés de projection à long terme. S'ajoutent certaines tensions inter-individus et inter-groupements souvent tacites mais toutefois bien réelles. Le problème des agriculteurs biologiques n'appartenant ni au GDA, ni au GIE contre-carre en quelque sorte la volonté de structurer la filière. S'ils avaient l'opportunité de représenter l'ensemble des 28 producteurs biologiques, la visibilité et la crédibilité du GDA et du GIE s'en trouveraient, sans nul doute, décuplées.

Selon d'autres acteurs du monde agricole, il serait bénéfique pour les producteurs biologiques de rejoindre de grandes coopératives conventionnelles, relativement bien organisées. Néanmoins, l'avis des producteurs certifiés diffère. En effet, les risques d'une division des producteurs biologiques en différentes petites commissions au sein de coopératives comme, par exemple, la SICAPAG (voir A) sont de deux ordres. Premièrement, même si ces dernières s'orientent vers des modes de production plus durables et écologiques, elles ne défendent que moins bien les intérêts spécifiques aux agriculteurs certifiés Agriculture Biologique. De plus, ce regroupement en différentes coopératives conventionnelles conduirait à l'intégration des producteurs biologiques

dans des filières très fermées (filière-tomate, filière-aubergine, etc.). Elles s'adaptent difficilement aux « systèmes de polyculture, composante même de l'agro-écologie », comme le souligne M. Latchman.

2.1.3 GDA et GIE, vers une dynamique de synergie.

« Développer et vulgariser l'agriculture biologique guadeloupéenne » est l'objectif général du GDA. Le soutien administratif des producteurs, la diffusion de plans de diversification (agro-tourisme, art et agriculture, etc.), l'accompagnement à la conversion par transfert d'expérience aux nouveaux adhérents, l'animation des réunions avec un esprit de développement de la filière, l'organisation des rencontres sur les sites de production pour partager les connaissances et savoir-faire sont autant d'axes vers lesquels le groupement doit poursuivre ses efforts.

La création d'une « CUMA Bio », par exemple basée dans la zone centrale de l'île entre Baie-Mahault et Les Abymes, serait probablement une idée à développer prochainement. En effet celle-ci pourrait être à même de prêter du matériel de production (et de transformation : atelier commun « jus de canne » souvent évoqué) adapté aux surfaces des exploitations de polycultures en biologique ; micro et moyenne mécanisation. Une base de données commune de comptabilité permettrait aussi aux agriculteurs biologiques de réaliser les démarches appropriées à la constitution de dossiers de subventions (voir tableau 1.1). Ce groupement interprofessionnel doit donc axer ses futurs efforts vers la mise en place de services centralisés. Les coûts engagés seront supportés d'une part, et autant que possible, par les aides perçues. Mais aussi par les agriculteurs eux-mêmes, au pro rata de leur utilisation ou aux chiffres de vente des productions certifiées. Le GDA peut également songer au développement d'une société coopérative et participative avec un statut de société coopérative d'intérêt collectif (État, Région, Collectivités locales, producteurs, orga-

nismes de recherches, etc.) afin d'appuyer sa position politique et de sortir la filière de son isolement, tout en travaillant main dans la main avec le GIE. Certaines personnes, de l'INRA par exemple, sont plutôt convaincues des atouts qu'apporterait ce statut SCOP-SCIC (voir A) pour le GDA.

Le GIE devrait chercher à rassembler, lui aussi, une majorité de producteurs biologiques en se focalisant sur le plan achat-vente-distribution ; de l'amont vers l'aval de la filière biologique. Un maximum d'adhérents rendrait possible l'atteinte des « seuils critiques » à partir desquels la filière représente un réel intérêt pour les autres acteurs agricoles. Les commandes groupées de semences (Agro-semences, Caraïbes-semences), d'intrants (BIOGWA de Citaverde, BRF de coco-bambou du PNR, partenariat avec éleveurs locaux pour rachats de fumiers), d'emballages du GIE vers les fournisseurs seraient alors plus importantes et régulières, donc prises plus au sérieux. Monter un atelier commun de production de semences est une solution envisageable à court terme. Enfin, la distribution pourrait être assurée par tous les membres au pro rata des volumes individuels produits. Quant au conditionnement, malheureusement nécessaire pour certains gros débouchés comme les GMS, il devrait probablement être centralisé, encore une fois dans un souci d'économie d'échelle.

GDA et GIE assurent donc des fonctions différentes qui doivent agir en synergie pour l'ensemble de la filière. Si les acteurs de celle-ci souhaitent coopérer et contribuer dans un esprit de développement, alors adhérer à chacun des deux groupements semble être la voie à privilégier. Il s'agirait, dans l'idéal, de conserver ces deux groupements en fédérant un maximum d'agriculteurs biologiques autour d'objectifs complémentaires. Cette coopération ne laisserait pas planer les tensions individuelles peu constructives entre membres de groupements différents. L'exemple du rassemblement GDA et GIE au sein d'un statut SCOP-SCIC serait potentielle-

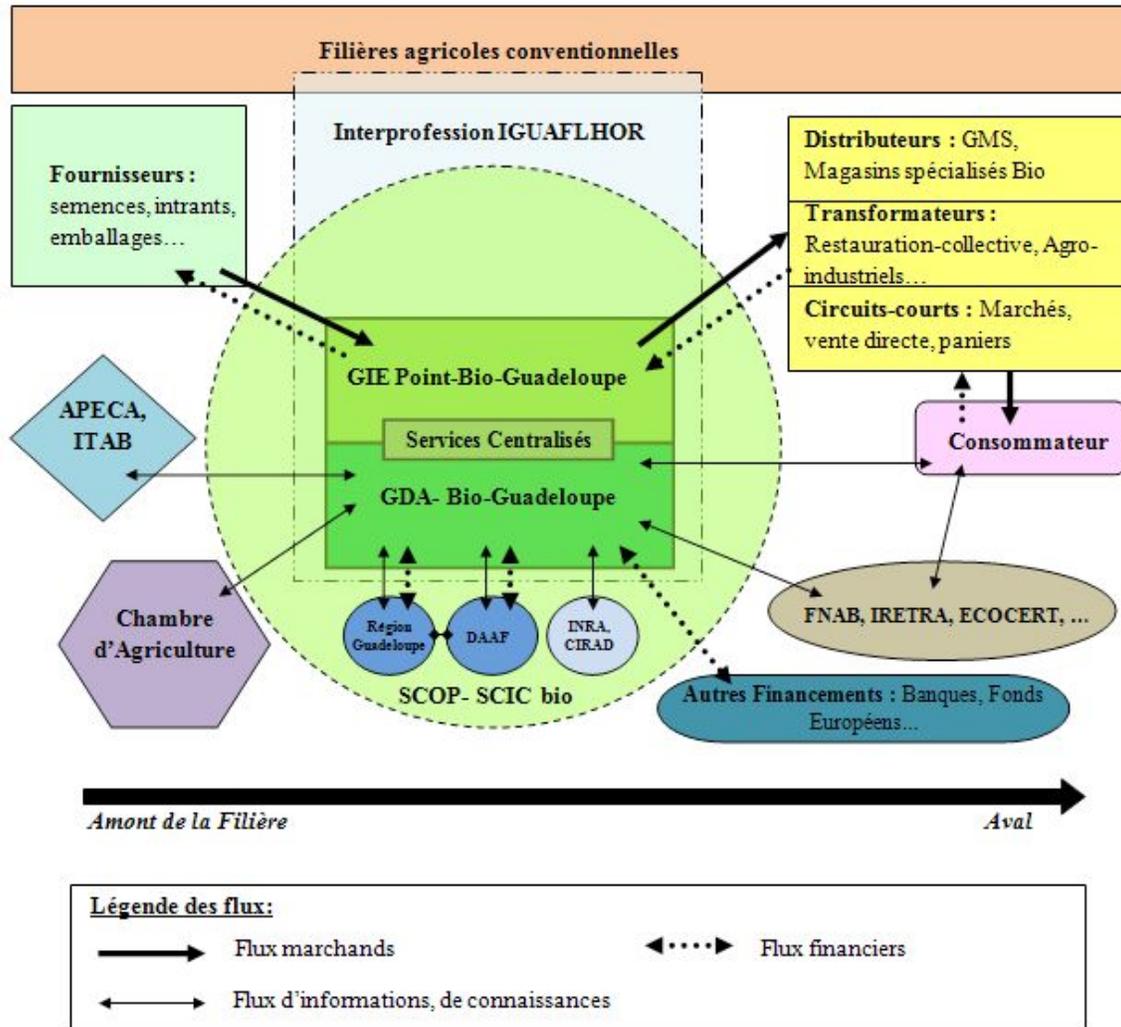


FIGURE 2.2 – Organigramme d'une structure potentielle de la filière biologique en Guadeloupe.

ment porteur. Les relations de la filière avec les institutions agricoles, de recherche, des collectivités locales... seraient renforcées. La filière-Banane avec la LPG et, dans une moindre mesure, les filière-Canne avec IGUACANNE et élevage conventionnel avec IGUAVIE, apparaissent comme des modèles de structuration en Guadeloupe. Ces filières englobent approvisionnement, production planifiée, distribution et fournissent des aides à la production incitant les agriculteurs à rejoindre leurs rangs. A l'instar de celles-ci, la production biologique à la Guadeloupe, encore récente, pourrait bien devenir une référence de la réussite agro-écologique en Outre-mer au cours des prochaines années.

2.2 Commercialisation des produits biologiques

La commercialisation des produits issus de l'agriculture est variée. En ce qui concerne les produits conventionnels, la vente à l'exportation pour les grandes filières (banane, canne) et plus centrée sur la vente locale pour le maraîchage et l'élevage. L'agriculture biologique présente ses propres spécificités et difficultés.

2.2.1 Des modes d'écoulement diversifiés

Différents débouchés existent pour l'agriculture biologique en Guadeloupe. Le GDA organise tous les mercredis de 13 h à 17 h le marché biologique de Baie-Mahault. Seuls les membres du GDA (tous certifiés) peuvent y tenir un stand et les prix sont communs à tous, fixés par le groupement.

Le GIE organise la commercialisation des produits en commun : il fournit une GMS (Carrefour), deux cantines scolaires, des magasins diététiques et a également créé un système de paniers bio (différent des AMAP car les gestionnaires sont des agriculteurs et non des consommateurs). Vendus à raison de 60 par semaine, ces paniers ont l'avantage d'apporter un revenu mensuel constant (les clients paient à

l'avance chaque début de mois). L'objectif initial était de 200 paniers, mais a été revu à la baisse, par manque de production. Les agriculteurs biologiques indépendants vendent leurs produits sur les marchés conventionnels ou bien démarchent eux-mêmes les magasins diététiques et les coopératives telles que SICAPAG.

2.2.2 Difficultés rencontrées

Au cours de nos entretiens avec les producteurs biologiques, des difficultés concernant la commercialisation ont été évoquées. Certains agriculteurs disent freiner leur production par peur de ne pas pouvoir l'écouler. Il arrive même que certains vendent leurs produits certifiés comme des produits conventionnels et que d'autres l'envisagent très sérieusement. Ce sentiment d'incertitude provoque une certaine concurrence entre producteurs. D'autres reprochent au GIE de « réguler les entrées dans le groupement », au risque de ne pas être en mesure d'assurer la demande de Carrefour. Ainsi, le groupement est quelques fois obligé de faire appel à d'autres agriculteurs pour combler le manque. De manière générale, quand un nouvel agriculteur certifié arrive sur le marché avec une production importante, cela peut créer une certaine gêne chez les autres producteurs. Cette situation est contradictoire avec la volonté d'encourager la production.

Une augmentation des adhésions au GIE ne permettrait-elle pas de dynamiser l'offre et donc la demande ? Selon le président du GDA, il aurait fallu une quinzaine de magasins (GMS ou magasins spécialisés) pour écouler la production. De plus cette année, le GIE a perdu un client important : la cantine scolaire du Gosier. Les cantines sont incitées à augmenter la part de produits biologiques dans leurs menus. Celle du Gosier a été la première à signer un contrat avec le groupement, cependant elle ne l'a pas renouvelé cette année. Aucune raison directe n'a été avancée, mais l'on suppose un problème de régularité de l'approvisionnement.

Cette difficulté est directement liée à un manque de planification de la production notamment au niveau des rotations et des assolements. Cette planification à l'échelle du groupement leur permettrait d'avoir une vision plus globale sur l'ensemble des productions biologiques et de mieux s'organiser pour fournir les distributeurs comme Carrefour, La Vie Claire ou les cantines scolaires. Pour conquérir ce type de marché, il est en effet important d'assurer au client une production régulière. Une cantine scolaire doit par exemple savoir environ six mois à l'avance en quelles quantités elle va être approvisionnée.

La visibilité du marché bio est aussi un levier important. Ce marché est le fruit d'un travail conséquent de la part du GDA mais bien qu'implanté depuis 13 ans, il est encore trop peu connu. Nous avons constaté qu'il était plutôt difficile d'accès et peu indiqué. Par conséquent, les personnes fréquentant ce marché sont des clients fidèles ; nous n'y avons pas rencontré de touristes ou de gens de passage. Augmenter la communication serait bénéfique au marché tant du point de vue de son image (celle d'un marché ouvert, qui désire partager et convaincre), que de sa fréquentation.

Certains problèmes de logistique freinent également cette commercialisation : le conditionnement, la distribution (notamment les transports) et la gestion financière. Dans leur contrat avec Carrefour, les agriculteurs livrent eux-mêmes leurs produits avec des véhicules pas toujours adéquats, surtout si l'on vise une augmentation de ce marché.

2.2.3 De nouveaux débouchés possibles

L'avenir du biologique en Guadeloupe pourrait aussi reposer sur la création d'une filière élevage, qui ouvrirait de nouveaux débouchés et pourrait approvisionner les maraîchers en matière organique. Actuellement, l'élevage biologique n'existe pas en Guadeloupe, même si beaucoup d'agriculteurs certifiés possèdent quelques animaux

de ferme. En ce sens, le GDA envisage de créer un atelier de poules pondeuses. Toutefois, développer ce type d'élevage soulève le problème d'approvisionnement étant donné que la Guadeloupe ne produit pas d'aliments biologiques pour volailles (céréales, concassés, etc.). Deux choix sont alors possibles : une importation d'aliments de la métropole, coûteuse économiquement et écologiquement, ou le développement d'une production locale. Cependant, un tel développement est-il adapté au contexte agricole actuel (mécanisation, investissements, etc.) ?

La diversification de la filière biologique vers des cultures atypiques est peut-être une voie d'avenir. Quelques cultures adaptées au climat, aujourd'hui devenues marginales en Guadeloupe, pourraient être développées, notamment la vanille et le café. Par ailleurs, certains agriculteurs nous ont fait part de leur volonté d'ouvrir des gîtes ou chambres d'hôtes. Une association a également été créée pour sensibiliser à l'agriculture biologique appelée « Arts & agriculture biologique ». Toutes ces initiatives entrent dans un mouvement dit « agrotouristique » ou encore « écotouristique » très en vogue en ce moment et qui pourrait intéresser de nombreux touristes et permettre une sensibilisation au biologique de Guadeloupe.

2.3 Accompagnements technique et financier de la filière

Lors de nos rencontres avec les producteurs biologiques, nous avons constaté un manque d'aide presque généralisé, tant au niveau technique que financier. « Il faut avoir des convictions fortes pour s'engager en bio car on se sent seul face aux difficultés techniques et économiques » : ce constat est ressorti dans la plupart de nos entretiens. Cette partie s'attarde donc à développer ces deux points faibles — technique et financier — de la filière biologique, en complétant autant que possible par le point de vue des administrations que nous avons rencontrées.

2.3.1 Des aides financières disponibles mais peu demandées

Très peu d'agriculteurs biologiques rencontrés touchent des aides financières quelles qu'elles soient (tableau 1.1). Ce fait est peut-être surprenant à première vue, mais il peut être expliqué par plusieurs raisons en rapport avec le contexte agricole guadeloupéen. Tout d'abord, il y a un manque crucial de communication et de renseignements sur les aides disponibles et les démarches à suivre : lesquelles, leurs modalités, l'aide à la conversion, etc. Seul une petite poignée de producteurs en avaient pris connaissance par eux-mêmes (internet, bouche à oreille...). Ensuite, même une fois connues, les démarches administratives sont longues et lourdes à mettre en place car demandent beaucoup de justificatifs, ce qui est bien souvent un deuxième frein. En effet, l'agriculture biologique guadeloupéenne est encore souvent traditionnelle. Le suivi de la trésorerie et des ventes est rarement réalisé ou trop superficiellement pour les dossiers de demande. L'absence de suivi de l'exploitation s'explique parfois par un manque de temps ou de formation agricole des agriculteurs pour la comptabilité et la gestion d'une exploitation. Il en résulte que très peu de dossiers FEADER ou POSEI aboutissent faute de pièces justificatives suffisantes (trésorerie de l'exploitation, ventes, etc.).

S'attarder un peu plus sur ces formalités administratives pourrait permettre aux producteurs d'apporter des pièces justificatives pour que les dossiers de demande aboutissent. La Guadeloupe fait partie de l'Europe, et à ce titre ses agriculteurs peuvent bénéficier des subventions communautaires. C'est une chance à saisir et il est regrettable de ne pas pouvoir en bénéficier juste à cause d'un manque de renseignements et de procédures administratives décourageantes.

De surcroît, le POSEI, prime spécifique à l'Outre-Mer, n'est touché par aucun agriculteur biologique. Cette prime s'élève pourtant à 800 euros la tonne de produits vendus certifiés biologiques. A titre de comparaison, le POSEI s'élève à 404 euros



la tonne pour la banane (dont 67 euros pour le groupement). Cette aide incite à la commercialisation puisqu'elle est réservée aux groupements agréés par la DAAF (coopératives, groupements de producteurs, etc.). Bien que le GIE fasse parti depuis 2011 de ces groupements certifiés, il n'en a jamais fait la demande. Par ailleurs, les MAE, qui pourtant ont des conditions moins restrictives (pas d'obligation d'appartenir à un groupement), sont elles aussi très peu touchées. Seulement cinq agriculteurs en conversion en canne depuis 2008 et six agriculteurs biologiques (au titre de maintien de l'agriculture biologique) les perçoivent. Le fait que les versements aient été perçus avec beaucoup de retard les premières années en a découragé beaucoup.

Les aides financières agricoles englobent aussi les aides à l'investissement. Celles-ci sont gérées par la Région Guadeloupe et souvent cofinancées par l'Europe via le FEADER (axe 1). Ces aides à l'investissement ne couvrent jamais tous les frais : les

subventions de matériel agricole s'élèvent par exemple à 60 %. Elles reposent sur le principe de remboursement d'une partie des frais. Cela signifie donc que l'agriculteur doit avancer la totalité de la somme avant remboursement des 60 %. Ceci constitue un frein important et explique pourquoi si peu de demandes d'aides au financement sont déposées (2 à 3 dossiers concernant l'agriculture biologique sont reçus par la Région chaque année). L'agriculture biologique guadeloupéenne est souvent assimilée à une l'agriculture traditionnelle et les agriculteurs n'ont tout simplement pas les moyens d'avancer une telle somme d'argent, d'autant plus que les banques peuvent être réticentes à accorder de tels prêts. Il semblerait donc que ce système de subvention soit valable en métropole où les agriculteurs ont assez de trésorerie pour avancer les fonds nécessaires, mais qu'il soit inadapté au système agricole guadeloupéen.

D'autre part, ces fonds incitent à la mise en commun du matériel agricole. En effet, beaucoup de dossiers sont refusés à l'échelle régionale car ils sont trop spécifiques (propres à une culture pour petite surface). La Région encourage donc les agriculteurs à se regrouper pour l'achat de matériel (regroupement qui pourrait aussi faciliter l'avance des fonds). D'où l'idée précédemment évoquée de créer une CUMA pour les agriculteurs biologiques - voire plusieurs — compte tenu de la dispersion des agriculteurs aux quatre coins de l'île. Enfin, la Région peut aussi aider les agriculteurs en participant au paiement de la certification Ecocert. Encore récemment, le GDA Bio s'occupait de cette demande d'aide régionale pour ses adhérents. Il est dommage que cette aide toujours disponible ne soit plus demandée par le groupement.

2.3.2 Un manque de soutien technique dans la filière

La filière souffre aujourd'hui de l'absence d'un technicien spécialisé. De 2000 à 2002, le GDA disposait de son propre technicien (dépêché par l'ODEADOM) mais le contrat n'a jamais été renouvelé. Puis, suite à une demande du GDA, une partie d'un poste

à la Chambre d'Agriculture à été consacrée au bio de 2009 à 2011. Bien qu'insuffisantes, ces quelques heures permettaient l'accompagnement des demandes d'aides et de la planification de la production. Malheureusement, cette ébauche de soutien technique n'a pas été davantage développée. Les contacts entre la Chambre d'agriculture et le GDA se sont avérés infructueux car les approches des techniciens et des producteurs divergeaient. Par exemple, l'augmentation de la production, envisagée par un technicien, ne figurait pas dans les priorités du GDA.

Aujourd'hui, alors que le contexte incite à employer un technicien dans la filière biologique (tendance politique de soutien à cette agriculture, Ecophyto, cantine à prévoir 6 mois à l'avance, GMS, etc.), la situation financière de la Chambre d'agriculture ne lui permet plus d'assurer ce rôle — celle-ci va devoir subir un plan de redressement et de restructuration. Actuellement, elle compte 70 emplois temps plein (ETP) dont 0.3 dédié à l'agriculture biologique (soit un tiers du temps d'un employé). A l'horizon 2014, elle devrait réduire son effectif de personnel pour arriver à 68 ETP ; au vu du peu d'agriculteurs concernés, l'agriculture biologique ne va pas être favorisée.

Or, la présence d'un technicien est indispensable au développement et au dynamisme de la filière biologique [15]. On attend en effet beaucoup de lui : aide sur les démarches, les installations, la conversion, faire le lien avec la recherche, conseiller les agriculteurs et surtout suivre de plus près cette filière afin d'obtenir des référentiels technico-économiques. Cela est indispensable pour l'expansion de l'agriculture biologique en Guadeloupe afin que les agriculteurs susceptibles de se convertir aient des référentiels. Aujourd'hui, les producteurs conventionnels considèrent encore cette agriculture comme non rentable économiquement. En effet, dans l'état actuel du développement de la filière, nous avons pu constater que des revenus complémentaires étaient souvent nécessaires pour faire vivre l'agriculteur.

L'emploi d'un tel technicien entre dans les modalités du 2ème pilier de la PAC,

financé par le FEADER ainsi que la Région Guadeloupe. En effet, les fonds européens ne sont touchés qu'une seule fois par an et nécessite donc un préfinancement. Or le salaire d'un technicien est de l'ordre de 50 000 à 60 000 euros : la structure accueillant ce poste doit donc être capable d'avancer une somme importante. L'aide de la Région quant à elle ne constitue qu'un complément (au passage, on peut noter un certain défaut de communication et une inertie administrative puisque la Région continue de cofinancer ce poste à la Chambre alors que personne ne l'occupe).

La question est maintenant la suivante : dans quelle structure placer ce poste ? D'un côté la Chambre d'agriculture (jusqu'alors utilisée pour préfinancer) ne peut plus le supporter étant en redressement économique, mais d'un autre côté les administrations semblent réticentes à confier cette responsabilité au GDA. D'une part, ce groupement reste encore à renforcer économiquement : à l'heure actuelle, un tel investissement n'est pas envisageable et risque au contraire de fragiliser la structure. D'autre part, il ne regroupe pas tous les agriculteurs certifiés : il y a alors un risque de favoriser les adhérents au groupement et de délaisser les agriculteurs indépendants. Enfin, le GDA doit gagner en visibilité et en crédibilité auprès des administrations, notamment en développant sa cohésion interne. En conclusion, il y a donc un travail urgent à faire entre le GDA, la Chambre et la DAAF afin de pallier au problème du technicien qui bloque la filière actuellement et qui constitue une explication facile pour le manque de dynamisme de agriculture biologique en Guadeloupe. En attendant, le soutien technique et financier passe tout simplement par de la communication et de l'entraide entre agriculteurs : savoir-faire, techniques culturales, réunions entre producteurs... D'autant plus que le faible développement de la filière biologique devrait inciter à l'unité plutôt qu'à la concurrence.

Le deuxième point problématique concerne l'appui technique des organismes de recherche. Alors que dans les filières conventionnelles les relations entre l'INRA, le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et les agriculteurs semblent très fructueuses, elles sont quasiment inexistantes dans la filière biologique. Tous les agriculteurs conventionnels rencontrés nous ont fait part de leur satisfaction à travailler avec ces organismes de recherche et se sentent soutenus techniquement. D'autant plus qu'il existe aussi des organismes permettant de faire le lien entre la recherche et l'application chez les exploitants. L'Institut technique tropical travaille par exemple sur les plans de couverture pour limiter l'utilisation d'herbicides dans la filière banane.

On déplore alors le manque de recherche agronomique appliquée à l'agriculture biologique, mis à part sur l'ananas au CIRAD. Là encore, un technicien de filière pourrait faire part aux organismes de recherche des principales demandes des agriculteurs (lutte biologique, etc.), et faire le lien entre les innovations scientifiques et la pratique chez les agriculteurs. Cela pourrait alors éveiller l'intérêt de l'INRA pour l'agriculture biologique : aujourd'hui, cet institut consacre 3 % de son budget à la recherche en agriculture biologique car cette agriculture représente aujourd'hui 3 % de l'agriculture française. Rappelons qu'en Guadeloupe, l'agriculture biologique ne représente que 0,2 %. Cet appui technique des instituts de recherche est d'autant plus nécessaire que le climat tropical chaud et humide est propice au développement rapide de maladies et où l'agriculture biologique est donc plus difficile à mettre en place qu'en métropole.

Conclusion partielle L'étude de ces trois axes majeurs (structuration de la filière, développement des débouchés et soutien technique et financier) amène à considérer l'importance du potentiel de l'agriculture biologique en Guadeloupe, mais également d'un certain nombre de points de blocage qui freinent actuellement la filière. Certains

apparaissent surmontables dans un avenir proche (communication sur la réalisation du marché, obtention de MAE voire d'aides POSEI) tandis que d'autres appellent à la réalisation d'un travail approfondi (obtention d'un technicien, planification de la production du GIE, etc.). On peut toutefois espérer un effet « d'engrenage » : l'aplanissement des premières difficultés permettraient de valoriser la filière et de générer une dynamique positive essentielle à la résolution des problèmes de fond.

Chapitre 3

Enquête auprès des consommateurs

3.1 Présentation de l'enquête

3.1.1 Objectifs

Le but de notre enquête est de mettre en lumière des logiques de consommation de produits biologiques en Guadeloupe. Notre ambition n'est pas d'estimer la demande des consommateurs en produits alimentaires biologiques. Comprendre l'attitude des consommateurs vis-à-vis des produits biologiques devrait nous permettre de cibler des pistes d'actions en matière de communication, voire de pédagogie.

3.1.2 Déroulement sur place

Notre enquête s'est déroulée sur deux semaines, en parallèle de nos rendez-vous avec les producteurs. Notre démarche était d'interroger les consommateurs dans des lieux de consommation différents afin de capter un maximum de profils. Au total, nous avons enquêté dans deux supermarchés, quatre marchés conventionnels, un magasin spécialisé (diététique) et l'unique marché biologique de l'île (figure 2). Nous sommes

parvenus à réunir près de 192 questionnaires.

3.1.3 Construction du questionnaire

Notre questionnaire (annexe B) se construit en trois thèmes distincts : la consommation générale, l'attitude vis-à-vis des produits guadeloupéens, l'attitude vis-à-vis des produits biologique. Dans ce thème, qui jouera un rôle central dans l'analyse, nos questions s'articulent autour de 4 axes de réflexion : le degré de connaissances sur la certification (B-7), la vision globale des produits et de l'agriculture biologiques (B-8), la consommation actuelle de produits biologiques (B-6,9,10,11,12,13), enfin les motivations et les freins rencontrés dans une démarche de consommation (B-15,16).

3.1.4 Méthode d'analyse statistique

Mettre en lumière des logiques de consommation revient à établir une typologie des consommateurs interrogés. Pour établir cette typologie, nous utilisons la méthode d'analyse des correspondances multiples (ACM). De façon simple, cette méthode compare les profils de réponses des consommateurs et regroupe les individus qui ont des profils similaires.

Notre échantillon se divise naturellement en deux grands groupes d'individus : ceux qui, dans la mesure du possible, souhaiteraient augmenter la part de produits biologiques dans leur alimentation (B-14), et ceux qui ne le souhaiteraient pas. Nous ne traiterons que le premier groupe d'individus.

3.2 Résultats

3.2.1 Résumé des données – réponses rares

Un résumé des données nous permet de repérer les réponses rares et de procéder à d'éventuels regroupements de réponses en amont de l'analyse. A la question « Quelle

est la part de produits biologiques dans votre alimentation ? », les réponses *Majorité* et *Totale* sont rares devant *Quelques produits* et *Aucun*, il est donc naturel de les regrouper.

Certaines questions semblent peu discriminantes, ce qui remet en cause leur utilité pour l'analyse. Seulement 6 personnes sur 137 ne se disent pas intéressées par les produits guadeloupéens et 10 personnes se disent rebutées par l'aspect des produits biologiques. On note aussi que 27 personnes seulement ne sont pas freinées par le prix des produits biologiques.

Si on regarde les motivations des consommateurs pour augmenter leur consommation de produits biologiques (B-15), on constate que la santé est la motivation prioritaire (115 personnes soit 84 %). Les autres réponses proposées ne figurent en priorité des motivations qu'à raison de 50 % à 60 % (78 personnes pour encourager l'économie guadeloupéenne, 64 personnes pour leur qualité gustative supérieure, etc.).

3.2.2 Analyses des correspondances multiples

En premier lieu, l'analyse oppose les individus qui déclarent consommer fréquemment des produits biologiques (qui représentent au moins la moitié de leur alimentation) et ceux qui n'en consomment jamais. La figure 3.1 illustre ce premier résultat de manière graphique. On y retrouve ces deux groupes d'individus à droite et à gauche de l'axe des abscisses (première dimension de l'analyse).

La première dimension de l'analyse associe aussi une vision moins positive des produits biologiques chez ceux qui n'en consomment pas. Le tableau 3.1 nous permet de retrouver cette tendance : 39% contre 24% déclarent qu'il s'agit d'un effet de mode, 69% contre 86% déclarent que c'est une manière de protéger l'environnement, etc. Le pourcentage de consommateurs qui déclarent que les produits biologiques

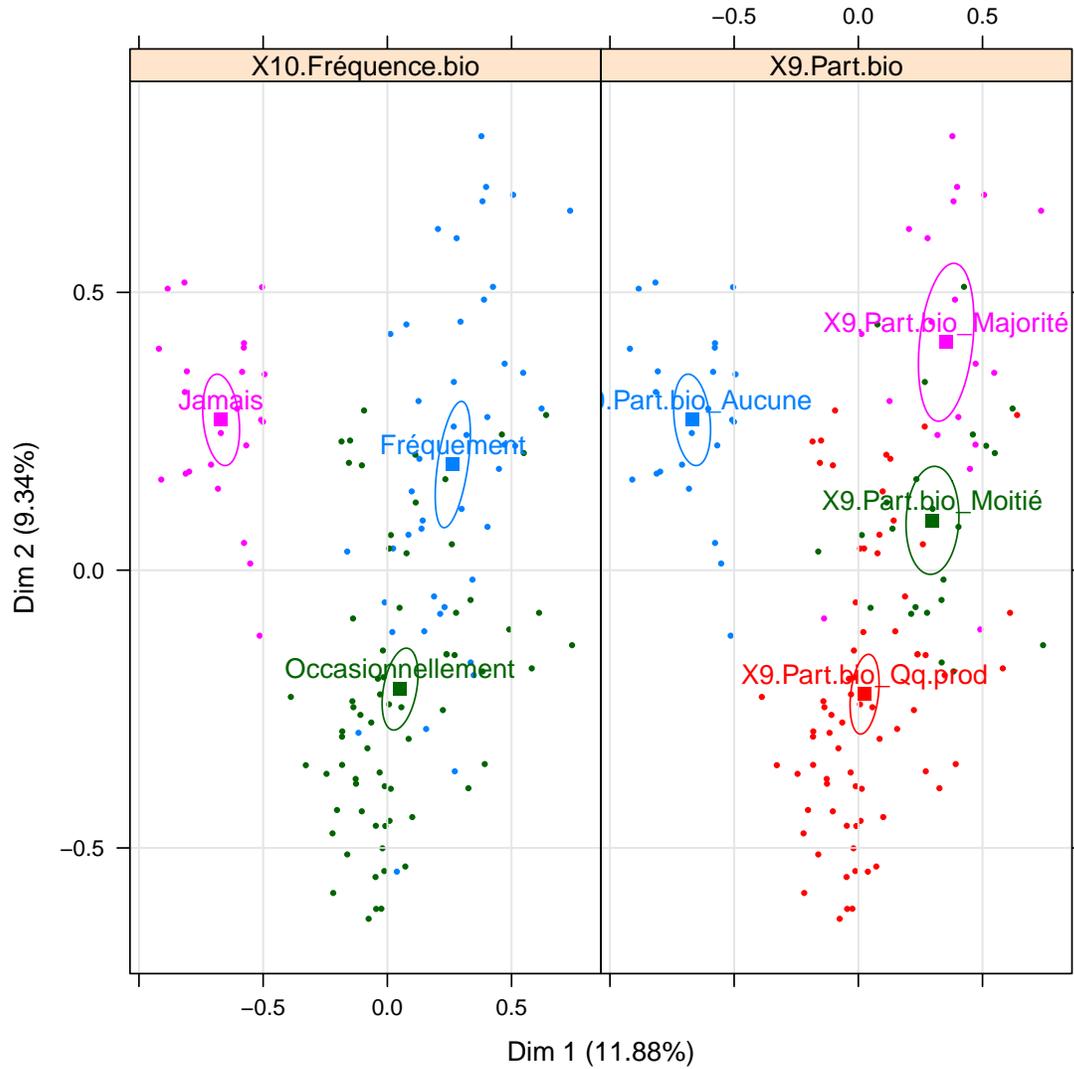


FIGURE 3.1 – Représentation graphique du nuage des individus, illustré par la fréquence de consommation de produits biologiques sur le graphique de gauche et par la part qu'ils représentent dans l'alimentation sur le graphique de droite.

sont une manière de consommer guadeloupéen demeure faible dans tous les cas, 26% seulement chez ceux qui en consomment fréquemment, et tombe à 8.7% chez ceux qui n'en consomment jamais. L'association biologique et local n'est donc pas évidente pour les consommateurs.

	Jamais	Occasionnellement	Fréquemment
Plus cher	87	91,3	80
Meilleur pour la santé	69,6	87	91,1
Protéger l'environnement	69,6	82,6	86,7
Mode	39,1	43,5	24,4
Meilleur goût	26,1	44,9	68,9
Equitable	26,1	46,4	37,8
Guadeloupéen	8,7	24,6	26,7

TABLE 3.1 – Pourcentages de réponses positives aux différentes propositions de la question B-8, parmi ceux qui déclarent consommer biologique *jamais*, *occasionnellement* ou *fréquemment* ; ces trois groupes comptabilisent respectivement 23, 69 et 45 personnes sur 137.

Consommateurs occasionnels La deuxième dimension (figure 3.1) oppose les personnes qui consomment occasionnellement quelques produits de ceux qui consomment fréquemment et au moins la moitié de leurs produits en biologique. Leurs lieux de consommation sont différents. Ceux qui achètent fréquemment sont moins enclins à acheter leurs produits biologiques en supermarché et préfèrent aller sur le marché biologique ou dans les magasins spécialisés. On trouve dans ce groupe les consommateurs qui ont une bonne connaissance de la certification et ne voient pas le bio comme un effet de mode.

A l'inverse, ceux qui consomment de façon plus occasionnelle achètent en supermarché, voient davantage le bio comme un effet de mode et n'ont qu'une vague idée de ce qu'est la certification.

Confusion entre bio et local On trouve ici un profil très particulier qui est sans doute le plus intéressant : des consommateurs qui font une analogie entre les produits locaux et les produits bio. A la question B-6 « Comment reconnaissez-vous un produit “bio” ? », ces personnes répondent soit à l’allure des produits et de l’étale sur les marchés (« l’étale désorganisée », « des produits non calibrés, encore terreux, etc. »), soit qu’il font confiance aux producteurs, pourtant non certifiés et sans label, sur ces mêmes marchés. Ce comportement explique que ces personnes ont moins tendance à voir les produits bio comme plus chers mais plus équitables et se déclarent moins freinés par le prix. Leur connaissance de la certification est soit très vague soit nulle.

3.3 Discussion

Ce questionnaire a été élaboré sans une grande connaissance préalable de la consommation de produits biologiques en Guadeloupe, c’est pourquoi il reste très général et ne révèle que les profils de consommation les plus grossiers. Nous avons été étonné de rencontrer des personnes qui n’avaient jamais entendu parlé du « bio », et que d’autres confondent les produits biologiques avec les produits locaux qu’ils trouvent sur les marchés. Un certain nombre de réponses se sont trouvées biaisées par cette confusion que nous n’avions pas anticipé — et qu’il était souvent impossible de clarifier lors de nos enquêtes. L’analyse aurait aussi pu être affinée avec plus de questionnaires.

Cette petite enquête nous aura tout de même permis d’appréhender les grands profils de consommation, en particulier celui qui confond les produits biologiques avec les produits locaux des marchés conventionnels. Un profil qui connaît peu la certification et la signification du label. Cette méconnaissance associée à un manque de vigilance de la part des consommateurs profitent malheureusement aux « presque bio », ces producteurs non certifiés qui déclarent volontiers aux clients que leurs

produits sont « quasiment aussi bio que » les produits certifiés. Ce phénomène est malheureusement très présent en Guadeloupe ; nous l'avons remarqué sur les marchés, nous le retrouvons dans notre analyse et il a été évoqué au cours de nombreuses interviews. Il entretient sur les marchés conventionnels un climat de confusion et de stigmatisation du label.

3.4 Communication sur le label AB – brochure

Face à cette situation, il nous est apparu important d'informer d'avantage les consommateurs. Nous avons donc créé une brochure d'information (annexe C et figure 3.2) accessible, sur l'agriculture et les produits biologiques qui a pour but d'expliquer la certification est le label. Ainsi, en sensibilisant les consommateurs, on peut espérer diminuer les confusions entre le « presque bio » et une véritable agriculture biologique.

Le Bio en Guadeloupe

Le Bio, c'est quoi ?

→ Un mode de production agricole plus **respectueux de l'Homme et de l'Environnement**, suivant des règles précises comprises dans un **cahier des charges**.

Quelles sont ces règles ?

→ Les règles sont nombreuses et diffèrent selon le pays et les productions
 → Elles interdisent l'utilisation de **produits chimiques** de synthèse, et certaines pratiques agricoles nuisibles à l'Homme ou à l'Environnement.
 → Ces règles sont **identiques** pour tous les pays de l'Union Européenne.

Comment sait-on qu'un produit est bio ?

→ Au **supermarché** les produits bio sont reconnaissables grâce à des **labels** sur leur emballage.
 → Au **marché**, **tout n'est pas bio** ! Seuls les producteurs certifiés (donc contrôlés) peuvent présenter le label.

Qui les contrôle ?

→ Des **organismes agréés** par l'Etat sont chargés d'accompagner la conversion d'agriculteurs et d'effectuer des **contrôles réguliers**. En Guadeloupe, il existe deux organismes : Ecocert et Kalisud.

Les produits biologiques sont-ils plus chers ?

→ Pas toujours...mais souvent ! Le respect du cahier des charges impose une **surcharge de travail** à l'agriculteur qu'il doit compenser par le prix du produit.

... et d'où viennent-ils ?

→ De partout ! Beaucoup de produits bio sont importés mais il existe des **produits bio guadeloupéens** ! On peut les trouver dans certaines grandes surfaces, sur des marchés, voire directement chez producteurs.

Quel intérêt pour moi de manger bio ?

→ Consommer moins de produits chimiques ! Les produits bio sont plus **sains plus respectueux de l'environnement** et souvent **meilleurs au goût**.
 → Et si je consomme guadeloupéen, j'**encourage en plus l'économie de mon île** !

**Manger bio, manger d'ici...
...c'est bon pour mon péyi !**

Contacts
 Marché bio à Baie-Mahault le mercredi après-midi
 Christophe Latchman, président du GDA écobio. 06 90...
 Yvelle Athalis, présidente du GIE.
 Et beaucoup d'autres producteurs bio !!

Plaquette réalisée par l'association Océanisme Guadeloupe Né pour passer sur la voie publique

FIGURE 3.2 – Brochure de communication sur le label (grand format en annexe C).

Conclusion générale

Les deux facettes de notre étude permettent de mettre en lumière les points de progrès possibles du côté de la production et de la consommation ainsi que de mesurer les divergences entre la volonté des producteurs biologiques en Guadeloupe d'une part et l'attitude actuelle des consommateurs face à ce type d'agriculture d'autre part. Même si la demande est estimée « existante et importante » aux yeux des administrations et des producteurs, on constate qu'elle ne concerne qu'un pourcentage restreint de la population guadeloupéenne. Le label AB souffre d'un manque de reconnaissance et de valorisation en amont et en aval de la filière. Les producteurs l'affichent rarement et sont parfois forcés de vendre une partie de leur production en conventionnel ; les consommateurs le connaissent peu (et mal) et considèrent comme « bio » tous les fruits et légumes présents sur les marchés. Le développement d'une communication efficace pourrait constituer un levier favorable à la montée en importance de l'agriculture biologique sur l'île. De plus, suite aux différentes polémiques environnementales et sanitaires, la population guadeloupéenne s'avère majoritairement sensible aux notions de santé et de pollution. De ce point de vue, l'agriculture biologique présente un progrès incontestable.

Toutefois, il ne faut pas se tromper de priorité. La communication est essentielle, mais pour qu'elle soit réellement efficace, la production doit impérativement être organisée en amont pour satisfaire la demande émergente. Or, la majorité des freins se situent à ce niveau. Ce rapport présente quelques pistes de développement qui sont autant de suggestions pour améliorer la visibilité et la crédibilité de la filière biologique sur l'île. En effet, dans un contexte agricole encore très orienté vers les grandes cultures d'exportation (70 % des subventions actuelles seraient perçues par la filière banane qui représente plus de 10 000 emplois dans les Antilles françaises selon l'INSEE), la filière biologique en émergence doit faire entendre ses convictions et ses

revendications. L'avenir devrait s'orienter vers une cohésion plus forte entre les producteurs biologiques certifiés qui partagent l'intérêt de développer et de pérenniser la filière.



Bibliographie

- [1] <http://agriculture.gouv.fr/reglementation>.
- [2] Développement rural de la guadeloupe tome 1 données générale version 4, 2012.
- [3] J.-M. Abillon. Banane : de qui se moque-t'on? <http://www.montraykreyol.org/spip.php?article5800>, 2012.
- [4] Agreste. Données guadeloupe, premières tendances, recensement agricoles 2010, 2012.
- [5] AGRITRADE. Intensification de la concurrence sur les marchés de produits différenciés. <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Banane/Intensification-de-la-concurrence-sur-les-marches-de-produits-differencies>, 2011.
- [6] Agence Bio. Les chiffres de l'outre-mer. http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/documents/4_Chiffres/BrochureCC/CC2011_Partie4.pdf, 2010.
- [7] DAAF. Cartographie de la pollution. <http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Cartographie-de-la-pollution>.
- [8] Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt. Agriculture biologique horizon 2012. <http://agriculture.gouv.fr/Agriculture-biologique-horizon,150961>, 2011.

- [9] Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt. Pac : Fonds européens agricoles pour le développement rural (feader). <http://agriculture.gouv.fr/pac-developpement-rural-feader>, 2011.
- [10] Direction de l'alimentation l'agriculture et la forêt. Programme de Développement rural de la Guadeloupe, 2012.
- [11] L. Julien F. Galant, B. Duflot. Panorama des filières animales et typologie des systèmes d'exploitation avec élevage de guadeloupe, 2008. Programme réseau de référence POSEI France, ISBN 978-2-84148-478-5.
- [12] TOTAL FLUIDES. Des fluides spéciaux pour la protection des plantes. http://www.agriculture.total.fr/agri/agrisite.nsf/Vs_OPM/36E720455D1E90B0C125709A00520852?OpenDocument, 2013.
- [13] FNAB. <http://www.fnab.org/>.
- [14] FNAB. http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=13:la-reglementation-de-la-bio-bref-resume&catid=8:reglementation&Itemid=17.
- [15] J. Gibert. Les Exploitations en Agriculture Biologique en Guadeloupe, Etat des lieux et perspectives de développement, 2010. Chambre d'Agriculture de Guadeloupe.
- [16] Région Guadeloupe. La région, co-gestionnaire du programme leader. http://www.cr-guadeloupe.fr/actualites/?ARB_N_ID=&ARB_N_MERE=&ARB_N_S=759&ART_N_ID=2645, 2010.
- [17] A. Kopp. L'agriculture à la guadeloupe, annales de géographie, 1929. GEO, doi : 10.3406/géo.1929.9896.
- [18] ODEADOM. Cahier des clauses techniques particulières, 2012.

- [19] ODEADOM. Programme POSEI France. http://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2013/02/20130204_prog_posei_fr_2013_consolide_toustomes1.pdf, 2013.
- [20] A. Ducrot G. Chaulet V. Faucher, M. Roch. Recensement agricole 2010, 2010. Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe.

Annexe A

Sigles

AMAP Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

APECA Association pour la Promotion d'une Agriculture Paysanne et Ecologique dans la Caraïbe.

CIOM Conseil Interministériel de l'Outre-Mer.

CIRAD Centre de Coopération Internationale en recherche Agronomique pour le Développement.

CUMA Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

DAAF Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt : fusion de la DAF (Direction de l'agriculture et de la Forêt) et de la DSV (Direction des services vétérinaires). Elle met en œuvre les politiques communautaires (FEADER), axes 1 et 2.

DJA Dotation Jeunes Agriculteurs.

FEADER Fond Européen Agricole pour le Développement Rural en 4 axes : améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, améliorer l'environnement et l'espace rural, améliorer la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale et LEADER (Liaison entre Actions de développement

et de l'économie rurale).

FNAB Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique. Créé en 1978 afin de porter la voix des producteurs biologiques, la FNAB est à ce jour le seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique en France.

GAB Groupement d'Agriculteurs Biologiques.

GAL Groupe d'Action Local qui comporte un ensemble d'acteurs publiques et privés représentatifs d'un territoire.

GDA Eco. Bio Groupement de Développement de l'Agriculture Ecologique et Biologique de la Guadeloupe.

GIE Point bio Guadeloupe Groupement d'Intérêt Economique Point Bio Guadeloupe.

GMS Grandes et Moyennes Surfaces.

IGUACANE Interprofession Guadeloupéenne pour la Canne à sucre.

IGUAFLHOR Interprofession Guadeloupéenne des Fruits, des Légumes et de l'Horticulture.

IGUAVIE Interprofession Guadeloupéenne de la Viande et de l'Elevage.

INRA Institut National de Recherche Agronomique.

IRETRA Bio L'Institut Régional d'Elevage, de Transformation et de Recherche Agricole dont le siège social est à Vieux-Habitants, souhaite échanger avec toutes les personnes qui s'intéressent à la culture et à l'élevage de volailles biologiques.

ITAB Institut Technique Agriculture Biologique. Créé en 1982, l'ITAB est un organisme dédié à la coordination nationale de la recherche-expérimentation en AB géré par des professionnels. L'institut rassemble les experts de terrain, de la recherche et les professionnels afin de produire des références techniques sur le

mode de production biologique, utiles aux agriculteurs biologiques et conventionnels.

MAE Mesures Agro-environnementales sur cinq ans que peuvent souscrire les agriculteurs. Elles sont financées par le FEADER et l'État.

ODEADOM Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-mer.

PDR Programme de Développement Rural (spécifiques pour les DOM et la Corse).

PDRH Programme de Développement Rural Hexagonal.

POSEI Programme Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité. C'est le premier pilier PAC Outre-mer.

RR Les Réseaux Ruraux qui s'occupent de regrouper les organisations et administrations œuvrant pour le développement rural afin d'augmenter leur visibilité et leur efficacité.

SAU Surface agricole utile.

SCOP-SCIC Sociétés Coopératives Participatives – Sociétés Coopératives d'Intérêt collectif. Selon la loi de 2001 qui a institué les SCIC, leur objet est « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale ».

UE Union européenne.

Annexe B

Enquête consommateurs – questionnaire

👉 page suivante

Enquête Consommateurs

Contrat d'entretien Présenter l'équipe, le but de l'enquête et le devenir des données. Cet entretien durera environ 5 minutes et ne sera pas enregistré.

Consommation générale

1. Où faites-vous vos courses alimentaires?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Supermarché | <input type="checkbox"/> Vente à la ferme |
| <input type="checkbox"/> Commerces de proximité | <input type="checkbox"/> Bords de route |
| <input type="checkbox"/> Marchés | <input type="checkbox"/> Magasins spécialisés |
| <input type="checkbox"/> Marchés de plein vent | <input type="checkbox"/> AMAP |
-
-

2. A quelle fréquence?

- Tous les jours
 - 2-3/ semaines
 - 1/ semaines
 - Toutes les 2 semaines
 - 1/ mois
-

3. Estimez-vous que la part de l'alimentation de votre budget est plutôt:

- Très Importante
- Importante
- Intermédiaire
- Faible
- Négligeable

4. Produisez-vous une partie de votre alimentation ? Oui Non

Précisez: _____

5. Quels sont les deux critères qui guident préférentiellement vos achats?

- Bon rapport quantité/prix
 - Guadeloupéen
 - La marque
 - Commerce équitable
 - Bio
-
-
-
-

Attitude / produits biologiques

6. Comment reconnaissez-vous un produit "bio" ?

7. Que certifie selon vous le label Agriculture Biologique?

- Bonnes citations, cite des exemples
- Cite des éléments faux et vrais
- Quelques éléments disparates mais justes
- Ne peut rien citer

8. Que pensez-vous des produits alimentaires certifiés AB?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Effet de mode | <input type="checkbox"/> Consommation guadeloupéenne |
| <input type="checkbox"/> Respect de l'environnement | <input type="checkbox"/> Alimentation plus chère |
| <input type="checkbox"/> Meilleur goût | <input type="checkbox"/> Meilleur pour la santé |
| <input type="checkbox"/> Agriculture équitable | |
-
-
-

9. Quelle est la part de produits biologiques certifiés dans votre alimentation?

- La totalité ou presque
 - La majeure partie
 - Environ la moitié
 - Quelques produits
 - Aucun
-

10. A quelle fréquence achetez-vous des produits alimentaires certifiés AB?

- Fréquemment

- Occasionnellement
- Jamais

11. A quelles occasions?

12. Où achetez-vous vos produits alimentaires AB?

- Supermarché
- Commerces de proximité
- Marchés
- Marchés de plein vent
- Vente directe
- Fermes
- Bords de route
- Magasins spécialisés

13. Quels types de produits?

- Fruits et Légumes
- Pain, céréales
- Produits laitiers, œufs
- Viande, poisson

14. Souhaitez-vous augmenter la part de produits biologiques dans votre alimentation?

- Oui
- Non

15. Pourquoi?

- Encourager l'économie guadeloupéenne
- Qualité gustative supérieure
- Minimiser l'impact environnemental
- Traçabilité et confiance
- Santé

16. Si oui, qu'est-ce qui vous en empêche?

- Prix
- Aspect
- Eloignement des points de vente
- Je trouve plus de choix parmi les produits non bio
- Vous ne trouvez pas le(s) produit(s) recherché(s)

Attitude / produits guadeloupéens

17. Est-ce que ça vous intéresse de consommer des produits guadeloupéens?

- Oui
- Non

18. Si oui ou non, pourquoi?

- Encourager l'économie guadeloupéenne
- Qualité gustative supérieure
- Minimiser les transports
- Traçabilité et confiance
- Santé

19. Pensez-vous que certains produits guadeloupéen sont pollués?

- Oui
- Non

Informations personnelles

20. Sexe: Homme Femme

21. Tranche d'âge:

- +65 ans
- 55 – 65 ans
- 45 – 55 ans
- 35 – 45 ans
- 25 – 35 ans
- 25 ans

22. Activité:

- En activité professionnelle
- Retraité
- Autre (étudiant, chômeur etc.): _____

23. Profession: _____

24. Statut: Seul En couple

25. Nombre de personnes vivant avec vous dans votre foyer: _____

26. Résidez-vous en Guadeloupe? Oui Non

27. Depuis combien de temps résidez-vous (ou, êtes vous arrivé) en Guadeloupe?

28. Coordonnées pour prendre rendez-vous:

Annexe C

Brochure de communication

➤ page suivante

Le Bio en Guadeloupe

Le Bio, c'est quoi ?

→ Un mode de production agricole plus respectueux de l'Homme et de l'Environnement, suivant des règles précises comprises dans un cahier des charges.

Quelles sont ces règles ?

- Les règles sont nombreuses et diffèrent selon le pays et les productions
- Elles interdisent l'utilisation de produits chimiques de synthèse, et certaines pratiques agricoles nuisibles à l'Homme ou à l'Environnement.
- Ces règles sont identiques pour tous les pays de l'Union Européenne.

Comment sait-on qu'un produit est bio ?

- Au supermarché les produits bio sont reconnaissables grâce à des labels sur leur emballage.
- Au marché, tout n'est pas bio ! Seuls les producteurs certifiés (donc contrôlés) peuvent présenter le label.

Qui le contrôle ?

- Des organismes agréés par l'Etat sont chargés d'accompagner la conversion d'agriculteurs et d'effectuer des contrôles réguliers. En Guadeloupe, il existe deux organismes : Ecocert et Kalisud.

Les produits biologiques sont-ils plus chers ?

→ Pas toujours...mais souvent ! Le respect du cahier des charges impose une surcharge de travail à l'agriculteur qu'il doit compenser par le prix du produit.

... et d'où viennent-ils ?

→ De partout ! Beaucoup de produits bio sont importés mais il existe des produits bio guadeloupéens ! On peut les trouver dans certaines grandes surfaces, sur des marchés, voire directement chez producteurs.

Quel intérêt pour moi de manger bio ?

- Consommer moins de produits chimiques ! Les produits bio sont plus sains plus respectueux de l'environnement et souvent meilleurs au goût.
- Et si je consomme guadeloupéen, j'encourage en plus l'économie de mon île !

**Manger bio, manger d'ici...
...c'est bon pour mon péyi !**

Contacts

Marché bio à Baie-Mahault le mercredi après-midi
Christophe Latchman, président du GDA écobio. 06 90 ...
Yvelle Athalis, présidente du GIE.
Et beaucoup d'autres producteurs bio !!

Plaquette réalisée par l'association étudiante Cwadalugi

Ne pas jeter sur la voie publique